États financiers de

L'ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. 150, rue Elgin Bureau 1800 Ottawa ON K2P 2P8 Canada Téléphone 613-212-5764 Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Alliance de recherche numérique du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de recherche numérique du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Page 3

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité:
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LPMG And LERGERL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 27 juin 2023

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	6 405 903 \$	7 441 777 \$
Montants à recevoir	139 002	108 567
TVH à recevoir	86 727	90 118
Charges payées d'avance	266 193	119 379
	6 897 825	7 759 841
Immobilisations (note 4)	98 656	_
	6 996 481 \$	7 759 841 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 382 101 \$	1 417 198 \$
Tranche de l'avantage incitatif relatif à un bail		
exigible à court terme	22 606	_
Avances des projets	50 320	_
Financement reporté (note 2)	2 437 007	5 121 311
	4 892 034	6 538 509
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	119 480	_
Actif net	1 984 967	1 221 332
Engagements (note 5)		
Éventualités (note 7)		

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Financement d'Innovation, Sciences et		
Développement économique Canada	31 511 921 \$	11 247 353 \$
Cotisations des membres	618 500	635 000
Revenu d'intérêts	220 721	40 518
Autres produits	156 156	39 056
	32 507 298	11 961 927
Charges		
Charges de programme		
Salaires et avantages sociaux	14 643 792	1 884 187
Şervices	3 096 879	_
Équipement	648 036	33 107
Entretien et réparations	1 118 007	1 129
Administration générale	595 162	283 277
	20 101 876	2 201 700
Fonctionnement et administration générale		
Salaires	7 437 973	5 815 740
Avantages sociaux	1 376 210	853 573
Services	2 391 199	2 247 694
Transports et communications	318 514	85 371
Fournitures	77 918	42 358
Frais divers	17 826	916
Amortissement des immobilisations	22 147 11 641 787	9 045 652
	11 041 787	9 045 652
Total des charges	31 743 663	11 247 352
Excédent des produits sur les charges	763 635	714 575
Actif net, au début de l'exercice	1 221 332	506 757
Actif net, à la fin de l'exercice	1 984 967 \$	1 221 332 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges Éléments hors trésorerie	763 635 \$	714 575 \$
Amortissement des immobilisations	22 147	_
Amortissement de l'avantage incitatif reporté relatif à un bail Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	(25 072)	_
Montants à recevoir	(30 435)	(108 567)
TVH à recevoir	` 3 391 [′]	`117 855 [´]
Charges payées d'avance	(146 814)	(68 909)
Créditeurs et charges à payer	`964 903 [°]	859 643
Avances des projets	50 320	_
Financement reporté	(2 684 304)	2 988 647
	(1 082 229)	4 503 244
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(120 803)	_
Activités de financement		
Hausse de l'avantage incitatif reporté relatif à un bail	167 158	_
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 035 874)	4 503 244
Encaisse, au début de l'exercice	7 441 777	2 938 533
Encaisse, à la fin de l'exercice	6 405 903 \$	7 441 777 \$

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'« Organisation ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi fédérale le 28 août 2019 à titre d'organisme membre aux termes d'une entente entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et l'Organisation.

L'Organisation a pour mandat de jouer un rôle essentiel en aidant à faire progresser l'établissement d'un écosystème d'infrastructure de recherche numérique axé sur le chercheur, responsable, adaptable, stratégique et durable pour les chercheurs canadiens.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports et les fonds affectés au mandat de l'Organisation sont comptabilisés à titre de fonds reportés et constatés à titre de produits au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les cotisations des membres sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, à condition que leur perception soit raisonnablement assurée.

c) Charges

Dans l'état des résultats, l'Organisation classe ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon la fonction à laquelle elles se rattachent directement.

d) Immobilisations

Les immobilisations comprennent les améliorations locatives, qui sont comptabilisées au prix coûtant. Lorsqu'une amélioration locative n'aide plus l'Organisation à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux au titre des améliorations locatives se composent de montants accordés à l'Organisation pour les bureaux loués à bail. Cet apport est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

f) Régimes d'avantages sociaux des employés

L'Organisation est membre du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Organisation a adopté des principes comptables propres à un régime de retraite à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

g) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, lesquelles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les apports reportés et le montant de certaines charges à payer au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

2. Financement reporté

L'Organisation a reçu d'ISDE les fonds suivants :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice Contributions reçues Montants constatés à titre de produits	5 121 311 \$ 28 827 617 (31 511 921)	2 132 664 \$ 14 236 000 (11 247 353)
Solde à la fin de l'exercice	2 437 007 \$	5 121 311 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Accord de contribution

L'accord de contribution pour le programme de contribution à l'infrastructure de recherche numérique entre l'Organisation et ISDE a été signé le 31 octobre 2019. Cet accord vise à financer les activités de l'Organisme. La date d'échéance initiale, soit le 31 mars 2021, a été reportée au 31 mars 2023. Après la fin de l'exercice, une prolongation jusqu'au 31 mars 2025 a été approuvée par le conseil d'administration et soumise à ISDE.

Le 28 septembre 2022, l'Organisation et ISDE ont signé un nouvel accord de contribution pour le programme de capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle en vue de financer les activités de l'Organisation. Cet accord vise à financer la capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle afin de soutenir la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle. Cet accord prend fin le 31 mars 2027.

4. Immobilisations

	An Coût	nortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	120 803 \$	22 147 \$	98 656 \$	-\$

5. Engagements

Selon le contrat de location-exploitation, l'Organisation doit effectuer les paiements suivants au cours des quatre prochains exercices :

2024	152 651 \$
2025	167 861
2026	169 244
2027	169 244
	659 000 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Régimes d'avantages sociaux des employés

À compter du 1er mai 2021, l'Organisation est devenue membre du Régime de retraite du Collège des arts appliqués et de technologie (le « CAAT »), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées offert à tous les employés admissibles des membres participants du CAAT. Les participants recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annuels au cours des cinq années consécutives précédant la retraite, la cessation ou le décès qui présentent les gains les plus élevés.

L'Organisation ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car elle dispose de renseignements insuffisants pour déterminer sa part de l'actif et du passif sous-jacents du régime de retraite. L'excédent réglementaire du régime au 31 décembre 2022 s'élevait à 4,71 milliards de dollars et la plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite est en date du 1er janvier 2023.

Les cotisations de l'employeur au régime au cours de l'exercice par l'Organisation se sont élevées à 503 576 \$ (332 552 \$ en 2022) et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux dans l'état des résultats.

7. Passif éventuel

L'Organisation est impliquée dans un litige lié à l'emploi dont l'issue ne peut être déterminée pour le moment. Tout passif ou paiement découlant de ce litige sera constaté dans l'exercice au cours duquel le résultat sera raisonnablement déterminable et les montants en cause pourront être estimés.

8. Risques financiers

Les instruments financiers de l'Organisation comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux débiteurs. L'Organisation tient ses comptes en espèces auprès de banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'Organisation évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Risques financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. L'Organisation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif et en tenant ses comptes créditeurs à jour tout au long de l'exercice. L'Organisation surveille continuellement ses flux de trésorerie afin de maintenir ses liquidités pour les exercices à venir.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés.

i) Risque de change

Le risque de change désigne certains actifs qui sont exposés aux fluctuations des devises. L'Organisation n'estime pas être exposée de façon importante au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation n'estime pas être exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers. L'Organisation n'estime pas être exposée à l'autre risque de prix.

9. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.